

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1251

présenté par
Mme Decodts, rapporteure thématique

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« , selon le cas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.